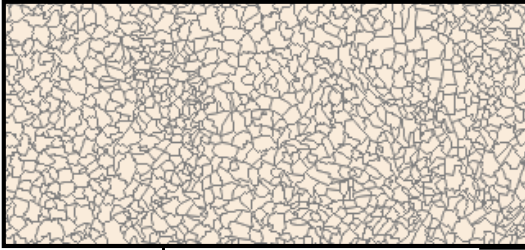
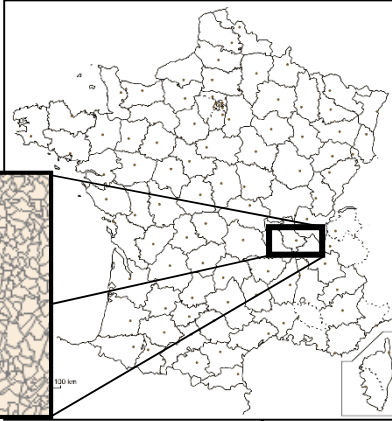


1789

Création des départements →

Les paroisses deviennent 36 000 communes ↓



1982 – Lois Defferre sur la décentralisation

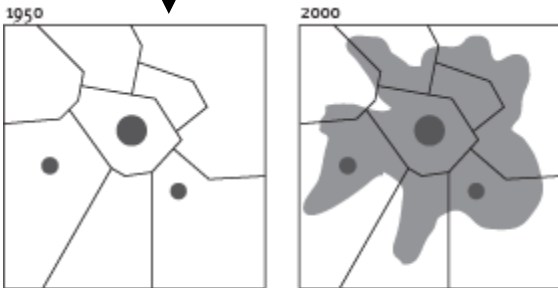
↓ Création des 22 régions ↓



De 1960 à aujourd'hui : L'urbanisation dépasse les limites communales sous l'effet de l'étalement et de la périurbanisation

Depuis 1982, les départements sont critiqués et leur suppression est envisagée.

COMPETENCES : les compétences de la région sont le développement économique, le tourisme, les transports. Les lycées sont gérés par la région.



□ limites communales
■ urbanisation

Les départements existent toujours. **COMPETENCES** : ils sont chargés de l'action sociale. (CAF...) Ils gèrent les collèges.

1992 : création des structures intercommunales, qui en 1999 sont réduites à trois grands types en fonction de la population :



Communauté de communes : petites communes
Communauté d'agglomération : villes moyennes
Communauté urbaine : grandes villes

COMPETENCES : l'échelon intercommunal gère les services de proximité, le ramassage des déchets, les écoles primaires...

Projet de loi actuel (en 2014)

La loi prévoit de transférer les collèges des départements vers les régions.

La loi envisage la fusion de certaines régions pour obtenir 14 grandes régions

Créer des intercommunalités plus grandes. (minimum 20 000 hab au lieu de 5 000)

Les plus grandes Communautés Urbaines deviendraient des **Métropoles**.
3 métropoles à statut particulier : Paris, Lyon, Marseille.
Lyon récupère les compétences de son département (le Rhône)

La commune existe toujours.

